

**Dons de charité**  
**— Guide de l'utilisateur —**

Produit de Statistique Canada  
N° au catalogue [13C0014](#)

Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de ces données statistiques à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Les utilisateurs ne sont autorisés à transférer ou à redistribuer aucune partie ou version quelconque de ces données, que ce soit dans leur format original ou modifié et quel que soit le support de diffusion, sauf en vertu d'une entente de distribution établie avec STATISTIQUE CANADA. Une entente écrite préalable est requise avant de procéder à toute autre forme de publication ou de diffusion.

L'utilisation des données du présent ensemble constitue une reconnaissance de la part de l'utilisateur des termes de la licence d'utilisation incluse dans le présent document (voir la page suivante).

*Division des données régionales et administratives*  
STATISTIQUE CANADA  
[saadinfo@statcan.ca](mailto:saadinfo@statcan.ca)

*Octobre 2003*

*Also available in English*

## ENTENTE DE LICENCE D'UTILISATION FINALE

### DROIT D'AUTEUR

Le gouvernement du Canada (Statistique Canada) est le propriétaire ou le concessionnaire de tous les droits de propriété intellectuelle (dont les droits d'auteur) rattachés à ce produit de données. Sur paiement de la redevance requise, vous ou votre organisme, selon le cas, (appelés ci-après «le titulaire de la licence») obtenez une licence non exclusive, incessible et non transmissible d'utilisation de ce produit de données conformément aux modalités de la présente entente. Cette licence ne constitue pas la vente d'une partie ou de la totalité des droits du (des) propriétaire(s).

### CONDITIONS D'UTILISATION

1. Tous les avis de droit d'auteur et de propriété et les conditions d'utilisation liés à ce produit de données doivent être communiqués à tous les utilisateurs de ce produit de données.
2. L'organisme titulaire de la licence ne doit pas transférer ce produit de données, ni l'emmagasiner dans un réseau électronique à l'intention de plus de trois (3) utilisateurs à moins d'obtenir au préalable une permission écrite de Statistique Canada et de payer les frais supplémentaires exigés.
3. Le titulaire de la licence ne doit louer, donner à bail, prêter, accorder en vertu d'une sous-licence, ni transférer ou vendre aucune partie du produit de données ni aucun des droits prévus par la présente entente à quelque personne à l'extérieur de l'organisme titulaire de la licence ou à quelque autre organisme.
4. Le titulaire de la licence ne doit ni désassembler, ni décompiler, ni décortiquer de quelque façon que ce soit les logiciels qui font partie de ce produit de données.
5. Le titulaire de la licence ne doit utiliser aucune partie de ce produit de données pour élaborer ou mettre au point tout autre produit de données ou tout autre service de données à des fins de diffusion ou de mise en marché.
6. Le titulaire de la licence a droit de faire un usage raisonnable du contenu de ce produit de données uniquement à des fins de recherche personnelle, organisationnelle ou de politique gouvernementale ou à des fins éducatives. Cette permission comprend l'utilisation du contenu dans des analyses et dans la communication de résultats et conclusions de ces analyses, y compris la citation de quantités limitées de renseignements complémentaires extraits du produit de données dans de tels documents. Dans tous ces cas, la source des données doit être citée dans tous les documents et toutes les communications au moyen de la mention suivante qui doit figurer au bas de chaque tableau et graphique: *Source* (ou «*Adapté de*», s'il y a lieu) : *Statistique Canada, nom du produit, numéro au catalogue du produit, et date de référence du produit.*
7. Le titulaire de la licence devra obtenir la permission de Statistique Canada avant de publier une quantité importante de données extraites du produit de données sous quelque format que ce soit.
8. Toute violation de la présente entente la rend nulle et sans effet. La présente entente sera automatiquement résiliée, sans préavis, si le titulaire de la licence ne respecte pas l'une quelconque de ses modalités. Suite à une résiliation, le titulaire de la licence doit immédiatement retourner ce produit de données à Statistique Canada ou le détruire et certifier sa destruction par écrit à Statistique Canada.

### GARANTIES ET DÉSISTEMENTS

Le produit de données est fourni «tel quel», et Statistique Canada ne donne aucune garantie explicite ou implicite, qui comprend une garantie de commerciabilité et d'adaptation à une fin particulière, mais ne se limite pas à cette garantie. En aucune circonstance, Statistique Canada ne sera tenu responsable des dommages indirects, réels, conséquents ou de tout autre dommage, quelle qu'en soit la cause, liés à l'utilisation du produit de données.

### ACCEPTATION DES CONDITIONS

Il VOUS INCOMBE de veiller à ce que votre utilisation de ce produit de données soit conforme aux modalités de la présente entente et de demander préalablement à Statistique Canada la permission écrite d'utiliser le produit à des fins qui ne sont pas autorisées ou précisées dans la présente entente. Toute atteinte aux droits de Statistique Canada peut entraîner une procédure judiciaire. **TOUTE UTILISATION QUELLE QU'ELLE SOIT DE CE PRODUIT DE DONNÉES ATTESTE QUE VOUS ACCEPTEZ LES MODALITÉS DE LA PRÉSENTE ENTENTE.**

### Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:

Services d'octroi de licences  
Division du marketing, Statistique Canada  
Immeuble R.H. Coats, 9<sup>ième</sup> étage, section A  
Ottawa (Ontario) K1A 0T6, Canada

Courriel : [licensing@statcan.ca](mailto:licensing@statcan.ca)  
Téléphone : (613) 951-1122  
Télécopieur : (613) 951-1134  
© Statistique Canada, 2002

## TABLE DE MATIÈRES

INTRODUCTION .....	4
La banque de données contient.....	5
SOURCE DES DONNÉES.....	7
FRÉQUENCE DES DONNÉES .....	7
QUALITÉ DES DONNÉES.....	7
i) Nombre de déclarants canadiens .....	7
ii) Personnes âgées .....	8
iii) Revenu .....	9
CONFIDENTIALITÉ ET ARRONDISSEMENT.....	10
DONNÉES SUPPRIMÉES.....	10
GLOSSAIRE .....	11
TABLEAUX STATISTIQUES .....	13
Remarques et disponibilité historique .....	13
GÉOGRAPHIE.....	14
Niveaux géographiques - Géographie postale.....	15
Comment additionner les régions postales en évitant les doubles comptes.....	20
Fichiers de concordance .....	22
Date des itinéraires de facteur .....	22
Fichier d'ancien/nouvel itinéraire.....	23
Niveaux géographiques - Géographie du recensement.....	24
Niveaux géographiques - Géographie spéciale .....	26
Fichiers de conversion .....	27
NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES.....	29
PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES.....	31
CENTRES DE CONSULTATION RÉGIONAUX .....	32

## INTRODUCTION

### Ligne 340 – Dons de charité

Cette banque de données renferme de l'information sur les déclarants identifiés comme donateurs, soit ceux qui ont déclaré une somme d'argent à la ligne 340 de la déclaration de revenus.

Les personnes qui ont fait des dons de charité sans l'indiquer dans leur déclaration de revenus personnelle ne sont pas comptées dans cette banque de données.

Veillez noter que seuls les dons versés à des organismes sont acceptés à l'intérieur du système fiscal. Les dons versés à des organismes de charité canadiens enregistrés et à des associations canadiennes enregistrées de sport amateur peuvent être déduits. Sont également déductibles les dons versés aux universités prescrites sises à l'étranger, à certains organismes de logement situés au Canada et exempts d'impôt, aux municipalités canadiennes, aux Nations Unies et aux organismes de charité à l'étranger auxquels le gouvernement du Canada a versé des dons.

Il est aussi possible de reporter des dons de charité sur les cinq ans suivant l'année où ils ont été versés. Pendant l'année de référence, il était possible de déduire les dons versés au cours des cinq années précédentes, dans la mesure où ces derniers n'avaient pas déjà été déduits auparavant. De même, les dons versés pendant l'année de référence pouvaient être déduits au cours de la même année ou reportés pour déduction dans une des déclarations des cinq années suivantes.

Certains dons déductibles peuvent ne pas être réclamés par les déclarants. Ceux-ci incluent les dons pour lesquels aucun reçu n'a été fourni ou pour lesquels le reçu a été perdu. Les données présentées ici ne comprennent aucune estimation de ces dons.

Depuis 1992, un changement dans les règlements sur la fiscalité permet aux déclarants canadiens de réclamer un crédit d'impôt de 17 % sur les premiers 200 \$ contribués à un organisme de charité reconnu, et 29 % sur le reste des dons. Antérieurement, les déclarants devaient verser 250 \$ pour que le crédit de 29 % soit applicable.

## La banque de données contient :

### Tableau 1 : Sommaire

- Colonne 1 – Numéro identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro d'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir section Géographie)
- Colonne 5 – Nom de l'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Nombre de donateurs
- Colonne 8 – Âge moyen des donateurs
- Colonne 9 – Don moyen des donateurs de moins de 24 ans
- Colonne 10 – Don moyen des donateurs de 25 à 34 ans
- Colonne 11 – Don moyen des donateurs de 35 à 44 ans
- Colonne 12 – Don moyen des donateurs de 45 à 54 ans
- Colonne 13 - Don moyen des donateurs de 55 à 64 ans
- Colonne 14 – Don moyen des donateurs de 65 ans et plus
- Colonne 15 – Somme des dons de charité (en milliers de \$)
- Colonne 16 – Don médian
- Colonne 17 – Revenu total médian des donateurs
- Colonne 18 – 75<sup>e</sup> centile du revenu total des donateurs

### Tableau 2 : Âge et sexe

- Colonne 1 – Numéro identificateur de ville
- Colonne 2 – Région postale
- Colonne 3 – Numéro d'itinéraire de facteur
- Colonne 4 – Niveau géographique (voir section Géographie)
- Colonne 5 – Nom de l'endroit
- Colonne 6 – Nombre total de déclarants
- Colonne 7 – Pourcentage de déclarants masculins
- Colonne 8 – Pourcentage de déclarants féminins
- Colonne 9 – Nombre de donateurs
- Colonne 10 – Pourcentage de donateurs masculins
- Colonne 11 – Pourcentage de donateurs féminins
- Colonne 12 – Pourcentage de donateurs âgés de 0 à 24 ans
- Colonne 13 – Pourcentage de donateurs âgés de 25 à 34 ans
- Colonne 14 – Pourcentage de donateurs âgés de 35 à 44 ans
- Colonne 15 – Pourcentage de donateurs âgés de 45 à 54 ans
- Colonne 16 – Pourcentage de donateurs âgés de 55 à 64 ans
- Colonne 17 – Pourcentage de donateurs âgés de 65 ans et plus
- Colonne 18 – Don médian
- Colonne 19 – Don médian des hommes
- Colonne 20 – Don médian des femmes

- Colonne 21 — Somme des dons de charité (en milliers de \$)
- Colonne 22 — Somme des dons de charité des hommes (en milliers de \$)
- Colonne 23 — Somme des dons de charité des femmes (en milliers de \$)

**Tableau 3 : Catégories de revenu**

- Colonne 1 — Numéro identificateur de ville
- Colonne 2 — Région postale
- Colonne 3 — Numéro d'itinéraire de facteur
- Colonne 4 — Niveau géographique (voir section Géographie)
- Colonne 5 — Nom de l'endroit
- Colonne 6 — Nombre total de déclarants
- Colonne 7 — Nombre total de donateurs
- Colonne 8 — Pourcentage de donateurs ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 9 — Pourcentage de donateurs ayant un revenu total de 20 000 \$ +
- Colonne 10 — Pourcentage de donateurs ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 11 — Pourcentage de donateurs ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 12 — Pourcentage de donateurs ayant un revenu total de 80 000 \$ +
- Colonne 13 — Somme des dons de charité (en milliers de \$)
- Colonne 14 — Pourcentage des dons de charité déclaré par les donateurs ayant un revenu total de moins de 20 000 \$
- Colonne 15 — Pourcentage des dons de charité déclaré par les donateurs ayant un revenu total de 20 000 \$ +
- Colonne 16 — Pourcentage des dons de charité déclaré par les donateurs ayant un revenu total de 40 000 \$ +
- Colonne 17 — Pourcentage des dons de charité déclaré par les donateurs ayant un revenu total de 60 000 \$ +
- Colonne 18 — Pourcentage des dons de charité déclaré par les donateurs ayant un revenu total de 80 000 \$ +

## **SOURCE DES DONNÉES**

Les données sont tirées des déclarations d'impôt. Pour la plupart, les déclarations de revenus sont complétées au printemps suivant l'année de référence. Par exemple, pour l'année d'imposition 2002, les déclarations d'impôt sur le revenu ont été produites au plus tard le 30 avril 2003.

L'information géographique des tableaux provient des adresses postales inscrites sur les déclarations au moment où elles ont été remplies. Certains codes postaux ont été révisés ou mis à jour d'après l'information contenue dans le fichier principal de géographie.

Les caractéristiques démographiques telles que l'âge datent du 31 décembre de l'année d'imposition. Les données sur le revenu sont pour l'année à l'étude.

## **FRÉQUENCE DES DONNÉES**

Les données sont mises à jour annuellement.

## **QUALITÉ DES DONNÉES**

### **i) Nombre de déclarants canadiens**

Les données sont des comptes puisés directement des déclarations d'impôt. En 2002, environ 21 979 210 canadiens ont complété une déclaration d'impôt, ou 70 % de la population.

**FIGURE 1 – NOMBRE DE DÉCLARANTS CANADIENS**

<b>Année d'imposition</b>	<b>Nombre de déclarants ('000)</b>	<b>Date de l'Estimation de la Population</b>	<b>Population ('000)</b>	<b>Couverture (%)</b>
1991	18 786	1 <sup>ier</sup> avril 1992	27 983	66,9
1992	19 267	1 <sup>ier</sup> avril 1993	28 273	68,1
1993	19 882	1 <sup>ier</sup> avril 1994	28 618	69,5
1994	20 184	1 <sup>ier</sup> avril 1995	28 939	69,8
1995	20 536	1 <sup>ier</sup> avril 1996	29 261	70,2
1996	20 772	1 <sup>ier</sup> avril 1997	29 577	70,2
1997	21 113	1 <sup>ier</sup> avril 1998	29 893	70,6
1998	21 431	1 <sup>ier</sup> avril 1999	30 168	71,0
1999	21 893	1 <sup>ier</sup> avril 2000	30 665	71,4
2000	22 249	1 <sup>ier</sup> avril 2001	30 974	71,8
2001	22 804	1 <sup>ier</sup> avril 2002	31 315	72,8
2002	21 979 *	1 <sup>ier</sup> avril 2003	31 559	69,6

Le pourcentage de couverture est basé sur le nombre de déclarants compris dans la banque de données de la Division des données régionales et administratives, comparé aux estimations de la population publiées dans *Statistiques démographiques trimestrielles* (numéro 91-002 au catalogue), disponible au site Internet de Statistique Canada au [www.statcan.ca](http://www.statcan.ca).

\* Le compte de déclarants pour 2002 est puisé d'un fichier préliminaire de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

## ii) Personnes âgées

Une proportion des personnes âgées (celles qui reçoivent les prestations de la sécurité de vieillesse et le supplément de revenu garanti) ne produisent pas de déclaration puisque leur revenu est trop faible ou non imposable. Depuis l'entrée en vigueur, en 1986, du crédit d'impôt pour la Taxe fédérale sur les ventes et le crédit pour la Taxe sur les produits et services (TPS) en 1990, le pourcentage de personnes âgées produisant des déclarations s'est accru. En 2001, environ 98,7 % des personnes âgées de 65 ans et plus ont complété une déclaration d'impôt, comparé à 75 % en 1989.



**FIGURE 2 – COUVERTURE SELON L'ÂGE ET PAR PROVINCE, 2001**

Taux de couverture selon l'âge		Taux de couverture par province	
moins de 20 ans	102,1 %	Terre-Neuve et Labrador	97,9 %
20-24	88,2 %	Île-du-Prince-Édouard	97,6 %
25-29	88,5 %	Nouvelle-Écosse	96,5 %
30-34	92,3 %	Nouveau-Brunswick	97,7 %
35-39	96,7 %	Québec	97,9 %
40-44	96,9 %	Ontario	95,6 %
45-49	95,7 %	Manitoba	98,3 %
50-54	95,6 %	Saskatchewan	98,3 %
55-59	92,4 %	Alberta	97,0 %
60-64	94,9 %	Colombie-Britannique	92,8 %
65-74	99,1 %	Yukon	96,0 %
75 +	95,4 %	Territoires du Nord-Ouest	96,3 %
Total	96,2 %	Nunavut	95,2 %
		Canada	96,2 %

Les taux de couverture sont basés sur des comparaisons avec les estimations de la population au premier juillet 2003, publiées dans *Statistiques démographiques annuelles*, numéro 91-213-XPB au catalogue de Statistique Canada. L'information sur les déclarants vient des banques de données régionales et administratives pour l'an 2001 qui ont été diffusées au mois de septembre 2003.

### iii) Revenu

Les personnes ayant un faible revenu n'ont pas d'impôt à payer et ne sont pas tenues de produire une déclaration d'impôt sur le revenu. Par contre, depuis l'introduction en 1978 du Crédit d'impôt pour enfants, du Crédit pour la taxe fédérale des ventes en 1986, du Crédit pour la TPS en 1990, et des prestations fiscales pour enfants en 1993, les personnes à faible revenu sont plus aptes à déclarer afin de demander ces crédits.

## CONFIDENTIALITÉ ET ARRONDISSEMENT

Toutes les données sont soumises aux procédures d'arrondissement et de la suppression.

Afin d'assurer la confidentialité des Canadiens, les comptes sont arrondis. Cela peut modifier les chiffres à la hausse, à la baisse ou pas du tout et peut avoir un impact sur les résultats des calculs. Par exemple, lors du calcul d'un pourcentage à partir de chiffres arrondis, le résultat peut être faussé puisque le numérateur et le dénominateur ont tous deux été arrondis. Cette déformation risque d'être plus importante avec les petits nombres.

Tous les montants sont arrondis au millier de dollars près.

Depuis 1990, les données représentent un compte de 15 ou plus et sont arrondies à 10 près. Par exemple, un compte de 15 dans une cellule serait arrondi à 20 et un compte de 24 serait aussi arrondi à 20.

**Nota :** Les *comptes* représentent le nombre de personnes.  
Les *sommes* sont les montants agrégés, en dollars, qui ont été déclarés.

## DONNÉES SUPPRIMÉES

Dans le but d'assurer la confidentialité, les cellules de données sont supprimées lorsque :

- une région comporte moins de 100 déclarants,
- une cellule représente moins de 15 déclarants<sup>1</sup>,
- une cellule est dominée par un seul déclarant.

La suppression des données peut se produire :

### i) Dans une région :

- si une des catégories de revenu est supprimée, une seconde catégorie doit l'être également pour éviter que ne soient divulguées des données confidentielles par recoupement (appelée divulgation par recoupements);
- si l'une des catégories « sexe » est supprimée, l'autre doit l'être également afin d'éviter la divulgation;
- lorsqu'une catégorie d'âge est supprimée, un autre groupe d'âge doit l'être aussi pour éviter la divulgation par recoupements.

### ii) Entre les régions :

- si un montant variable est supprimé dans une région, il doit l'être également dans les autres régions pour éviter la divulgation par recoupements.

---

<sup>1</sup> De même, le revenu médian est omis quand le compte arrondi est moins de 30 (15 de chaque côté de la médiane)

## GLOSSAIRE

### **75<sup>e</sup> centile**

est le chiffre, dans une série rangée en ordre descendant, où le quart des observations est supérieur à ce chiffre, et les trois quarts y sont inférieurs. Par exemple, si le 75<sup>e</sup> centile du revenu total est 60 000 \$, cela signifie que 25 % de la population en question a un revenu total égal ou supérieur à 60 000 \$ et que les trois quarts de la population a un revenu total égal ou inférieur à 60 000 \$.

### **Âge**

est calculé au 31 décembre de l'année de référence (i.e., l'année d'imposition moins l'année de naissance).

### **Déclarant**

est une personne ayant complété une déclaration d'impôt pour l'année en question.

### **Don de charité**

représente la portion admissible des dons de charité, tel que déclaré sur la déclaration d'impôt.

### **Donateurs**

Toutes personnes ayant déclaré des dons de charité à la ligne 340 de la déclaration d'impôt des particuliers.

### **Données supprimées**

On omet intentionnellement certaines données qui enfreignent la confidentialité. Tous les comptes de données inférieurs à un certain nombre sont supprimés de même que les montants de revenus correspondants. En conséquence, si le compte d'une cellule ou d'une composante est supprimé, les agrégats de revenus correspondants le sont également afin d'éviter la divulgation par recoupements. *Voir* la section sur la Confidentialité.

### **Identificateur de ville**

Puisque certains noms d'endroit peuvent être longs et encombrants dans un fichier électronique, les collectivités sont données un chiffre identificateur.

### **Médiane**

Chiffre faisant partie d'un groupe de chiffres et qui représente le milieu. Si l'on dit, par exemple, que la médiane des revenus est de 26 000 \$, cela signifie qu'exactlyement la moitié des revenus déclarés sont égaux ou supérieurs à ce montant et que l'autre moitié lui sont égaux ou inférieurs. Dans les tableaux de données, les revenus médians sont arrondis à 100 \$ près. Sauf pour le revenu total, les zéros ne sont pas inclus dans le calcul des médianes pour les particuliers.

### **Niveau de géographie**

est un code qui indique le type de région géographique à laquelle les informations se réfèrent. *Voir* la section sur la Géographie pour plus d'information.

## **Revenu total**

comprend les montant déclarés parmi les sources de revenu suivantes :

- Revenu de la population active;
  - Revenu d'emploi;
    - Traitements/salaires/commissions;
    - Autres revenus d'emploi déclarés à la ligne 104 (pourboires, gratifications, redevances, etc.);
    - Revenu net d'emploi autonome;
  - Prestations d'assurance-emploi;
- Revenu de pension;
  - Prestations de Sécurité-vieillesse/Suppléments fédéraux nets (ce dernier incluant les suppléments de revenu garanti et les allocations au conjoint depuis 1994);
  - Prestations du Régime des pensions du Canada/de rentes du Québec;
  - Pensions de retraite (pensions privées);
- Revenu d'allocation familiale (jusqu'à et incluant 1992);
- Intérêts ou autres revenus de placements;
- Revenu de dividendes;
- Revenu d'un REER (depuis 1999, uniquement pour les déclarants âgés de 65 ans et plus);
- Revenu net d'une société en commandite simple;
- Revenu net de location;
- Autres revenus (par exemple les pensions alimentaires, et les revenus déclarés à la ligne 130, tels les bourses, les subventions, etc.);
- Crédit pour la taxe fédérale de vente (1989 et 1990);
- Crédit pour la taxe sur les produits et services (TPS) (depuis 1990);
- Crédit pour la taxe de vente harmonisée (TVH) (depuis 1997);
- Crédits d'impôt pour les enfants (jusqu'à et incluant 1992);
- Prestations fiscales canadiennes pour enfants (depuis 1993);
- Crédits d'impôt provinciaux remboursables (depuis 1994);
- Autres revenus non imposables (depuis 1993);
  - Indemnités pour accidents de travail;
  - Indemnités d'assistance sociale;
  - Suppléments de revenu garanti;
  - Allocations versées au conjoint.

## **TABLEAUX STATISTIQUES - Remarques et disponibilité historique**

### Tableau 1 : Sommaire

- Disponible depuis les données de 1990, selon la géographie postale. Les régions métropolitaines de recensement sont disponibles depuis les données de 1993, les divisions de recensement depuis 1995 et les circonscriptions électorales fédérales depuis 1997.
- Quelques changements ont été apportés aux groupes d'âge en 1991 et en 1997.

### Tableau 2 : Âge et sexe

- Disponible depuis les données de 1995, pour la géographie postale, pour les régions métropolitaines de recensement et les divisions de recensement. Les circonscriptions électorales fédérales sont disponibles depuis 1997.
- Quelques changements ont été apportés aux groupes d'âge en 1997.

### Tableau 3 : Catégories de revenu

- Disponible dans son format actuel depuis les données de 1997, pour la géographie postale, les régions métropolitaines de recensement, les divisions de recensement et les circonscriptions électorales fédérales.

## GÉOGRAPHIE

Les données sont disponibles pour les géographies suivantes. Voir « Tableaux statistiques - Remarques et disponibilité historique » pour plus de détails. L'information géographique des tableaux provient des adresses postales inscrites sur les déclarations au moment où elles ont été remplies.

### **Les régions normalisées :**

- a) le Canada
- b) les provinces et les territoires
- c) les divisions de recensement
- d) les régions métropolitaines de recensement
- e) les circonscriptions électorales fédérales
- f) la géographie postale

### **Les secteurs définis par l'utilisateur :**

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données de forme standard. Pour obtenir des données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux pour lesquels ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. Évidemment, une région spéciale doit être conforme à nos règles de confidentialité ou les informations statistiques ne peuvent être compilées. Voir la section « Géographie spéciale » pour plus d'informations.

## Niveaux géographiques - Géographie postale

Les informations basées sur les déclarations d'impôt sont disponibles à différents niveaux de la géographie postale, et pour certains niveaux de géographie du Recensement. Les indicateurs géographiques qui apparaissent sur les tableaux statistiques sont montrés ici, avec une brève description.

Niveau géographique	Région postale	Description
12	Canada	Ce niveau géographique représente la somme des totaux provinciaux et territoriaux (niveau 11). Le total national est identifié par le code Z99099.
11	Total provincial ou territorial	<p>Ce niveau représente le total des niveaux de géographie suivants dans une même province/un même territoire :</p> <p>Total de ville..... niveau 08            Codes postaux ruraux..... niveau 09            Autres totaux provinciaux ..... niveau 10</p> <p>Chaque total provincial/territorial est identifié par une lettre postale, suivie de « 990 » et du code de la province/du territoire :</p> <p>Terre-Neuve et Labrador ..... A99010            Nouvelle-Écosse..... B99012            Île-du-Prince-Édouard..... C99011            Nouveau-Brunswick..... E99013            Québec ..... J99024            Ontario ..... P99035            Manitoba ..... R99046            Saskatchewan ..... S99047            Alberta ..... T99048            Colombie-Britannique ..... V99059            Territoires du Nord-Ouest..... X99061            Nunavut ..... X99062            Yukon..... Y99060</p>

Niveau géographique	Région postale	Description
10	Autres totaux provinciaux (résidus « P »)	<p>Ce niveau géographique est une agrégation des petites collectivités dans une province avec moins de 100 déclarants, où ces collectivités sont regroupées dans une catégorie « autre ». Avant 1992, cette catégorie « autre » portait le même identificateur que le total provincial, et les codes « mode de livraison » 2 et 3 les distinguaient. Depuis 1992, ce niveau peut être identifié par le même code que le total provincial/territorial, sauf que la lettre est suivie d'un « 8 » plutôt que d'un « 9 ». Ces codes sont les suivants :</p> <p>Terre-Neuve et Labrador ..... A89010  Nouvelle-Écosse ..... B89012  Île-du-Prince-Édouard..... C89011  Nouveau-Brunswick ..... E89013  Québec ..... J89024  Ontario ..... P89035  Manitoba ..... R89046  Saskatchewan..... S89047  Alberta..... T89048  Colombie-Britannique ..... V89059  Territoires du Nord-Ouest ..... X89061  Nunavut..... X89062  Yukon..... Y89060</p>
09	Code postal rural (ne faisant pas partie d'une ville)	<p>Ce niveau géographique représente les collectivités rurales ayant un seul code postal rural. Ces codes postaux ont toujours un zéro comme deuxième caractère, et le code pour le niveau géographique est un « 09 ».</p> <p>Les banques de données de 2002 contiennent 4 121 régions de niveau géographique « 09 ».</p>



Niveau géographique	Région postale	Description
08	Total de la ville	<p>Ce niveau géographique représente le total des niveaux suivants, ayant tous le même nom d'endroit unique dans une même province/un même territoire :</p> <p>RTA urbaine (résidentielle)..... niveau 03  Route rurale..... niveau 04  Service de banlieue ..... niveau 05  Code postal rural (dans une ville)..... niveau 06  Autre région urbaine ..... niveau 07</p> <p>Leur format est le suivant : par exemple, Edmonton T95479; Regina S94876; St-Lambert J96121. La lettre postale est suivie d'un « 9 » et d'un code de quatre chiffres unique à cette ville/cet endroit (souvent appelé « identificateur de ville »).</p> <p>En général, les frontières des villes postales ne correspondent pas aux limites des subdivisions de recensement.</p> <p>Les banques de données de 2002 contiennent 953 régions de niveau géographique « 08 ».</p>
07	Autre région urbaine (non résidentielle à l'intérieur de la ville - résidus « E »)	<p>Ce niveau géographique comprend les adresses non résidentielles dans un centre urbain, ainsi que les autres données non fournies séparément. Les adresses commerciales, les casiers postaux et la poste restante y sont inclus, comme le sont les adresses résidentielles avec trop peu de déclarants pour permettre la publication des chiffres séparés. Ces régions s'identifient par des codes semblables à ceux des totaux pour les villes, sauf que la lettre postale est suivie d'un « 8 » plutôt que d'un « 9 ». Par exemple, Edmonton T85479; Regina S84876; St-Lambert J86121.</p> <p>Les banques de données de 2002 contiennent 500 régions de niveau géographique « 07 ».</p>

Niveau géographique	Région postale	Description
06	Code postal rural (dans une ville)	<p>Ces données sont pour les codes postaux ruraux des collectivités ayant plus d'un seul code postal. Ce phénomène se produit dans les régions desservies auparavant par une livraison rurale, et que Postes Canada dessert maintenant par une livraison urbaine; ou dans les collectivités avec plus d'un code postal rural. Ces codes postaux ruraux ont un zéro comme deuxième caractère, et sont de niveau géographique 06.</p> <p>Les banques de données de 2002 contiennent 370 régions de niveau géographique « 06 ».</p>
05	Service de banlieue	<p>Dans les centres urbains, certaines régions périphériques peu peuplées peuvent être desservies par un service de livraison appelé « service de banlieue ». La livraison du courrier est faite par un fournisseur vers des boîtes postales multiples (boîtes communautaires et/ou des sites externes ou des kiosques) généralement situées à proximité ou dans le périmètre d'une zone urbaine. Ces régions sont identifiées par les six caractères du code postal urbain.</p> <p>Les banques de données de 2002 contiennent 24 régions de niveau géographique « 05 ».</p>
04	Route rurale	<p>Certaines régions rurales bien peuplées peuvent recevoir d'un bureau de poste urbain un service de livraison appelé « route rurale ». Un fournisseur livre par véhicule motorisé aux clients qui demeurent près des routes définies dans les secteurs ruraux établis. Le code postal de ces régions comprend les six caractères du code postal urbain.</p> <p>Les banques de données de 2002 contiennent 879 régions de niveau géographique « 04 ».</p>

Niveau géographique	Région postale	Description
03	RTA urbaine (résidentielle)	<p>La Région de tri d'acheminement (RTA, identifiée par les trois premiers caractères du code postal) résidentielle comprend toutes les adresses résidentielles couvertes par les trois premiers caractères du code postal dans une région urbaine donnée (sauf les niveaux 04 et 05). Seules les adresses résidentielles sont incluses dans les données statistiques. Ce niveau représente la somme des</p> <p>itinéraires de facteur ..... niveau 01  « autres itinéraires » ..... niveau 02</p> <p>Une RTA urbaine de ce genre s'identifie par les caractères de la RTA et trois espaces blancs.</p> <p>Les banques de données de 2002 contiennent 1 854 régions de niveau géographique « 03 ».</p>
02	Autres itinéraires de facteur	<p>Ce niveau est une agrégation des codes postaux urbains non alloués à un itinéraire en particulier, ainsi que des itinéraires de moins de 100 déclarants. Ce niveau est identifié par le code de la région – soit la RTA suivie de trois espaces blancs – et de « XXXX » comme numéro d'itinéraire de facteur.</p> <p>Les banques de données de 2002 contiennent 223 régions de niveau géographique « 02 ».</p>
01	Itinéraire de facteur	<p>Ce niveau géographique est une agrégation de codes postaux urbains résidentiels alloués au parcours que suit un facteur pour livrer le courrier. Ce niveau est identifié par les trois caractères de la RTA et le numéro d'itinéraire. Chaque RTA contient, en moyenne, 11 itinéraires de facteur.</p> <p>Les banques de données de 2002 contiennent 20 119 régions de niveau géographique « 01 ».</p>

## Comment additionner les régions postales en évitant les doubles comptes

Les fichiers de données qui se basent sur la géographie postale contiendront souvent des sous-totaux et des totaux. De nombreux utilisateurs de données ont besoin d'additionner certains niveaux de géographie afin d'obtenir un total pour leur région d'intérêt. Toutefois, l'inclusion de sous-totaux au cours de ce processus donne lieu à un double compte de certaines populations, ce qui entraîne un total erroné. Ci-dessous se trouve un résumé de la manière dont les régions postales sont agrégées dans la géographie postale normalisée.

L'addition des itinéraires de facteur (niveau de géographie ou NG1) et des « résidus » d'itinéraires (NG2) correspond aux régions de tri d'acheminement urbaines (RTA, NG3).

Le total des RTA urbaines (NG3), des routes rurales (NG4), des services suburbains (NG5), des codes postaux ruraux à l'intérieur d'une ville (NG6) et des autres régions urbaines (NG7) est égal aux totaux de ville (NG8).

L'addition des totaux de ville (NG8), des codes postaux ruraux à l'extérieur d'une ville (NG9) et des autres régions dans une province (NG10) correspond aux totaux provinciaux/territoriaux (NG11).

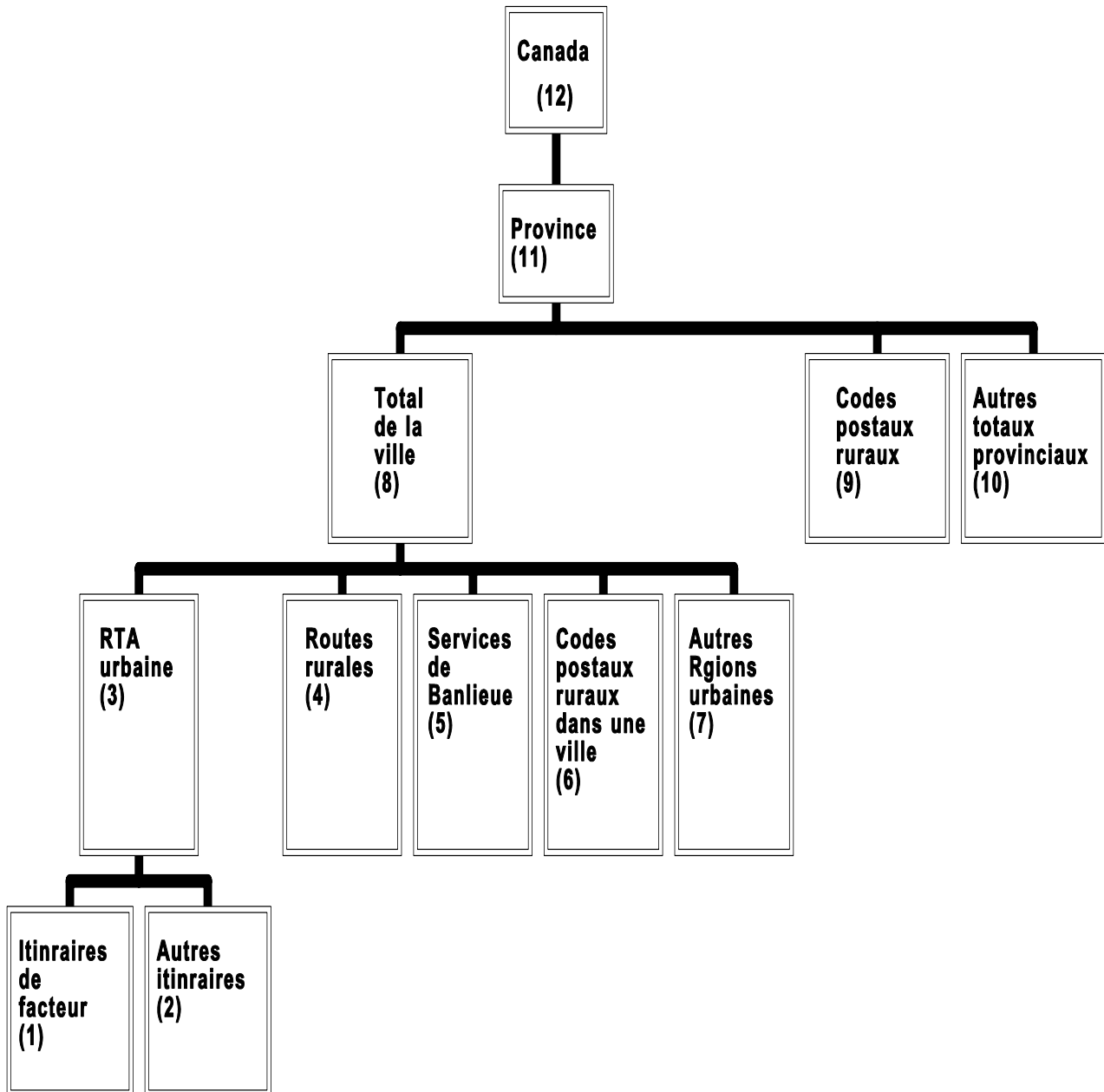
Les totaux provinciaux/territoriaux (NG11) s'élèvent au total du Canada (NG12).

Ainsi, selon les codes du niveau de géographie :

$$1+2=3$$

$$3+4+5+6+7=8$$

$$8+9+10=11$$



## Fichiers de concordance

Les données agrégées des itinéraires de facteur sont accompagnées d'un fichier de concordance qui énumère tous les six caractères de codes postaux pour lesquels il y a de l'information et qui identifie les itinéraires de facteur auxquels chaque code postal est assigné. Une région de tri d'acheminement (RTA) urbaine peut se séparer entre deux collectivités ou plus et l'étiquette de la RTA ainsi que le numéro d'identification de ville (ou ID de ville) deviennent donc des morceaux importants des identificateurs géographiques. Ces identificateurs uniques sont composés des ID de ville, des étiquettes de RTA et des numéros d'itinéraire de facteur. Le fichier de concordance comprend alors l'ID de ville, l'étiquette de RTA (appelée la « région postale »), le numéro d'itinéraire de facteur et le code postal urbain de six caractères. En parcourant ce fichier, un individu peut déterminer quels codes postaux forment un itinéraire donné. L'illustration suivante est un exemple de fichier de concordance.

ID de ville	Région postale	Itinéraire	Code postal
6092	K1B	52	K1B3K5
6092	K1B	52	K1B3V5
6092	K1B	52	K1B4C6
6092	K1B	52	K1B4N7
6092	K1B	52	K1B4N9
6092	K1B	52	K1B4M8
6092	K1B	52	K1B4N9

### « Date » des itinéraires de facteur

Les itinéraires de facteur représentés dans les banques de données de 2002 furent codés à partir d'un fichier de Postes Canada ayant une date de référence de juin 2003.

## Fichier d'ancien/nouvel itinéraire

Étant donné que les itinéraires de facteur peuvent changer, nous ajouterons aussi, sur demande, en plus des données agrégées sur les codes postaux et du fichier de concordance correspondant, un troisième fichier intitulé « ancien/nouvel itinéraire » qui illustre le changement en pourcentage dans les itinéraires de facteur entre la date où les données sont attachées et celle où l'information la plus courante nous a été fournie par Postes Canada. Ce fichier compare les codes postaux urbains de six caractères qui forment les itinéraires de facteur lors de deux périodes différentes et indique le pourcentage de codes postaux de l'itinéraire original (ancien) qui est inclus dans le nouvel itinéraire, et le pourcentage du nouveau qui est tiré de l'ancien. L'illustration suivante est un exemple d'un fichier d'ancien/nouvel itinéraire.

<b>Comparaison entre les anciens itinéraires (mois XXXX) et les nouveaux (mois YYYY)</b>					
<b>ID de ville</b>	<b>RTA</b>	<b>Ancien itinéraire (#)</b>	<b>Nouvel itinéraire (#)</b>	<b>% de l'ancien inclus dans le nouveau</b>	<b>% du nouveau dérivé de l'ancien</b>
2434	K1B	50	50	94	74
2434	K1B	50	51	6	8
2434	K1B	51	50	33	26
2434	K1B	51	51	61	92
2434	K1B	51	57	6	5
2434	K1B	57	57	91	50
2434	K1B	57	58	9	100
2434	K1B	52	52	29	10
2434	K1B	52	60	71	100
2434	K1B	53	52	20	24
2434	K1B	53	53	60	100
2434	K1B	53	58	20	33
2434	K1B	54	54	93	83
2434	K1B	54	55	7	5
2434	K1B	55	55	100	89
2434	K1B	56	52	30	14
2434	K1B	56	56	70	100

## Niveaux géographiques - Géographie du recensement

Les données sont aussi disponibles pour certains niveaux de la géographie du recensement; le tableau suivant montre les codes pour ces niveaux, ainsi qu'une brève description de chacun.

Niveau géographique	Nom	Description
41	Région métropolitaine de recensement	<p>Le concept général de la région métropolitaine de recensement (RMR) s'applique à un grand noyau urbain ainsi qu'aux régions urbaines et rurales adjacentes dont le degré d'intégration économique et sociale avec ce noyau urbain est très élevé. Une RMR compte au moins 100 000 habitants d'après le dernier recensement.</p> <p>Il y a 28 RMR dans les banques de données de 2002:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>001, St. John's, Terre-Neuve</li> <li>205, Halifax, Nouvelle-Écosse</li> <li>310, Saint John, Nouveau-Brunswick</li> <li>408, Saguenay, Québec</li> <li>421, Québec, Québec</li> <li>433, Sherbrooke, Québec</li> <li>442, Trois-Rivières, Québec</li> <li>462, Montréal, Québec</li> <li>505, Ottawa-Gatineau (partie Québec)</li> <li>505, Ottawa-Gatineau (partie Ontario)</li> <li>521, Kingston, Ontario</li> <li>532, Oshawa, Ontario</li> <li>535, Toronto, Ontario</li> <li>537, Hamilton, Ontario</li> <li>539, St-Catharines-Niagara, Ontario</li> <li>541, Kitchener, Ontario</li> <li>555, London, Ontario</li> <li>559, Windsor, Ontario</li> <li>580, Sudbury, Ontario</li> <li>595, Thunder Bay, Ontario</li> <li>602, Winnipeg, Manitoba</li> </ul>



<b>Niveau géographique</b>	<b>Nom</b>	<b>Description</b>
41 (suite)	Région métropolitaine de recensement	705, Regina, Saskatchewan 725, Saskatoon, Saskatchewan 825, Calgary, Alberta 835, Edmonton, Alberta 932, Abbotsford, Colombie-Britannique 933, Vancouver, Colombie-Britannique 935, Victoria, Colombie-Britannique
31	Circonscription électorale fédérale	<p>Une circonscription électorale fédérale (CÉF) est un endroit ou un territoire pour lequel les habitants sont représentés par un député élu à la Chambre des communes. Selon l'Ordonnance de représentation de 1996, il y a 301 CÉF au Canada. Le directeur général des élections prépare à l'intention du gouverneur général en conseil l'Ordonnance de représentation, qui décrit chaque circonscription électorale déterminée par la Commission de délimitation des circonscriptions électorales et en indique le nom ainsi que la population.</p> <p>Les banques de données de 2002 contiennent 301 régions de niveau géographique « 31 ».</p>
21	Division de recensement	<p>Une division de recensement (DR) est un groupe de villes de villes voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services communs (comme les services de police et d'ambulance). Une DR peut correspondre à un comté, à une municipalité régionale ou à un district régional.</p> <p>Ces groupes sont créés selon les lois en vigueur dans certaines provinces et territoires du Canada. Dans d'autres provinces ou territoires dont les lois ne prévoient pas de telles régions (Terre-Neuve et Labrador, Manitoba, Saskatchewan et Alberta), Statistique Canada définit des régions équivalentes à des fins statistiques en collaboration avec ces provinces et territoires.</p> <p>Les banques de données de 2002 contiennent 288 régions de niveau géographique « 21 ».</p>

## Niveaux géographiques - Géographie spéciale

Les utilisateurs peuvent choisir une région qui les intéresse, laquelle n'est pas normalisée et pour laquelle il n'existe pas de données standard (par exemple, les régions de service des succursales bancaires, etc.) Pour obtenir de telles données, les utilisateurs doivent fournir une liste des codes postaux qui composent ces régions spéciales pour lesquelles ils veulent se procurer des données. Nous leur fournirons les données agrégées correspondantes. Les informations commandées pour des régions spéciales définies par l'utilisateur seront codées comme suit :

<b>Niveau géographique</b>	<b>Nom</b>	<b>Description</b>
93	Total de toutes les régions spéciales	Ce niveau représente une agrégation de toutes les régions spéciales définies par l'utilisateur et comprend l'ensemble des régions codées aux niveaux 92 et 91.
92	Autres régions spéciales	Ce niveau géographique comprend toutes les régions définies par l'utilisateur qui étaient trop petites, en termes de population, pour permettre une compilation séparée (c'est-à-dire des régions de moins de 100 déclarants).
91	Région spéciale définie par l'utilisateur	Une région désignée avec le code « 91 » est une région définie par l'utilisateur, selon les besoins de cet utilisateur. Il peut s'agir, par exemple, de régions scolaires, de districts de santé, etc.

## Fichiers de conversion

Quand un client désire acheter des données sur des régions faisant partie d'une géographie non standard selon la Division des données régionales et administratives, un fichier de conversion est habituellement requis. Ce fichier de conversion, document électronique utilisé par notre personnel pour agréger les différentes régions postales qui constituent la région définie par l'utilisateur, est une combinaison des codes postaux formant une ou plusieurs région(s) spéciale(s). Vous n'avez qu'à nous fournir les codes postaux de cette région et nous compilerons les données (sujettes aux restrictions de la confidentialité). La liste devrait inclure tous les codes postaux pour chaque région.

Ceci s'applique seulement aux régions qui ne sont pas « standard ». Ces dernières peuvent englober une ou de nombreuses région(s) dont les limites chevauchent plus d'une région standard ou plus d'un code postal. Les régions définies par l'utilisateur peuvent offrir un service particulier, être un secteur de recrutement scolaire, un quartier ou presque n'importe quelle autre région.

Chaque code postal du fichier de conversion est donc associé à un code régional correspondant. Le code postal est utilisé comme point de comparaison pour les totalisations des données économiques et démographiques de chaque région. L'exemple ci-dessous montre un fichier de conversion typique reçu par la Division des données régionales et administratives.

<b>Code postal</b>	<b>Région de l'utilisateur</b>
A1A1A1	0001
A1A1A2	0001
A1A1A3	0001
A1A1A4	0001
A1A1A5	0001
A1A1A6	0001
A1A1A7	0002
A1A1A8	0002
A1A1A9	0002
A1A1B1	0002
A1A1B2	0002
A1A1B3	0003
A1A1B4	0003
A1A1B5	0003
A1A1B6	0003
A1A1B7	0003
A1A1B8	0004
A1A1B9	0004
A1A1C1	0004
A1A1C2	0004
A1A1C3	0004

Nota :

- 1) Le fichier de conversion devrait avoir une longueur d'enregistrement de 10 octets, les six premiers représentant le code postal et les quatre autres correspondant à la région définie par l'utilisateur.
- 2) Il n'y a pas d'espace entre le troisième et le quatrième caractère du code postal.
- 3) Le code de région définie par l'utilisateur ne comporte que quatre caractères.
- 4) Notre système ne convertit pas les régions définies par l'utilisateur qui comportent des niveaux hiérarchiques. Dans l'exemple précédent, les régions 0001 et 0002 ne concordent pas avec leur total respectif, contrairement aux régions 0003 et 0004. La production de ce type d'information hiérarchique voudrait dire soumettre plusieurs fois le fichier de conversion à nos programmes, entraînant ainsi une hausse des coûts.

## NOUS INVITONS VOS COMMENTAIRES

Nous nous efforçons constamment d'améliorer nos produits pour satisfaire aux besoins de nos clients. Afin d'atteindre cet objectif, il est essentiel que nous puissions bénéficier de vos commentaires sur la qualité et la présentation de nos produits. Si, en tant qu'utilisateurs de données, vous avez des suggestions à nous faire à cet égard, nous les accepterons volontiers.

### Des données sous plusieurs formes

Statistique Canada diffuse les données sous diverses formes. Outre les publications, les totalisations habituelles et spéciales sont offertes. Les données sont disponibles sur Internet, disque compact, disquettes, imprimé d'ordinateur, microfiche et microfilm, et bande magnétique. Des cartes et d'autres documents de référence géographiques sont disponibles pour certaines sortes de données. L'accès direct à des données agrégées est possible par le truchement de CANSIM, la base de données ordi-nolingu et le système d'extraction de Statistique Canada.

### Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet des présentes données doit être adressée à :

Service à la clientèle	Téléphone : (613) 951-9720
Division des données régionales et administratives	Sans frais : 1-866-652-8443
Statistique Canada	Télécopieur : (613) 951-4745
Pièce 1306, immeuble Principal	Sans frais : 1-866-652-8444
Ottawa (Ontario) K1A 0T6	<a href="mailto:saadinfo@statcan.ca">saadinfo@statcan.ca</a>

La Division des services-conseils de Statistique Canada vous offre un réseau de diffusion de l'information qui couvre tout le Canada avec neuf centres de consultation régionaux. Chaque centre de consultation possède une série de publications courantes et des documents de référence qui peuvent être consultés ou achetés, de même que des disquettes, des CD-ROM, des cartes géographiques et d'autres produits. On peut photocopier les documents imprimés sur place.

La Division des services-conseils vous offre une gamme de services : identification de vos besoins, détermination des sources ou de la disponibilité des données, consolidation et intégration de données provenant de diverses sources et élaboration de profils, analyse de faits saillants ou de tendances et pour terminer, formation sur les produits, services et concepts de Statistique Canada ainsi que sur l'utilisation de données statistiques.

Les [centres de consultation régionaux](#) se retrouvent à la fin de ce document. Vous pouvez également visiter notre site Web au <http://www.statcan.ca>.

<b>Service national de renseignements</b>	<b>1-800-263-1136</b>
<b>Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants</b>	<b>1-800-363-7629</b>
<b>Numéro pour commander seulement (Canada et États-Unis)</b>	<b>1-800-267-6677</b>
<b>Numéro sans frais de commande par télécopieur (Canada et États-Unis)</b>	<b>1-877-287-4369</b>

**Normes de service à la clientèle**

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec nous.

## PRODUITS DE DONNÉES DISPONIBLES

La Division des données régionales et administratives de Statistique Canada dresse des tableaux de données statistiques à partir de dossiers administratifs - notamment les déclarations d'impôt. Les banques de données démographiques et socio-économiques qui en résultent figurent dans le tableau ci-dessous, tout comme le numéro d'identification de chaque produit et la date normale de parution.

Nom du produit	Numéro du produit	Date de parution
Cotisants à un REER	17C0006	Novembre
Soldes libres de REER	17C0011	Novembre
Épargnants canadiens	17C0009	Novembre
Investisseurs canadiens	17C0007	Novembre
Revenu de placements canadiens	17C0008	Novembre
Déclarants canadiens	17C0010	Novembre
Gains en capital au Canada	17C0012	Novembre
Dons de charité	13C0014	Décembre
Revenu et démographie selon les quartiers	13C0015	Juillet
Profils de dépendance économique	13C0017	Juillet
Profils du revenu du travail	71C0018	Juillet
Familles	13C0016	Juillet
Aînés	89C0022	Juillet
Estimations de la migration	91C0025	Septembre

## RÉGION de l'ATLANTIQUE

---

Couvre les provinces suivantes : Terre-Neuve et le Labrador, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick.

Statistique Canada  
Services-conseils  
1741, rue Brunswick  
2<sup>e</sup> étage, boîte 11  
**HALIFAX**, Nouvelle-Écosse  
B3J 3X8

## RÉGION du QUÉBEC

---

Couvre tout le Québec (sauf la région de la capitale nationale) et le Nunavut.

Statistique Canada  
Services-conseils  
200, boul. René-Lévesque Ouest  
Complexe Guy Favreau  
4<sup>e</sup> étage, Tour-est  
**MONTREAL**, Québec  
H2Z 1X4

## RÉGION de la CAPITALE NATIONALE

---

Couvre la région de la capitale nationale.

Statistique Canada  
Centre de consultation statistique  
(Région de la capitale nationale)  
Immeuble R.-H.-Coats  
Rez-de-chaussée  
Avenue Holland  
**OTTAWA**, Ontario  
K1A 0T6

## RÉGION de l'ONTARIO

---

Couvre tout l'Ontario sauf la région de la capitale nationale.

Statistique Canada  
Services-conseils  
Immeuble Arthur-Meighen, 10<sup>e</sup> étage  
25, avenue St. Clair Est  
**TORONTO**, Ontario  
M4T 1M4

## RÉGION des PRAIRIES

---

Il y a trois centres de consultation dans cette région qui couvre le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest.

Pour le Manitoba :

Statistique Canada  
Services-conseils  
Immeuble Via Rail, Pièce 200  
123, rue Main  
**WINNIPEG**, Manitoba  
R3C 4V9

Pour la Saskatchewan :

Statistique Canada  
Services-conseils  
Park Plaza, Suite 440  
2365, rue Albert  
**REGINA**, Saskatchewan  
S4P 4K1

Pour l'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest :

Statistique Canada  
Services-conseils  
Pièce 900, Pacific Plaza  
10909, avenue Jasper N.O.  
**EDMONTON**, Alberta  
T5J 4J3

## RÉGION du PACIFIQUE

---

Couvre la Colombie-Britannique et le territoire du Yukon.

Statistique Canada  
Services-conseils  
Library Square Office Tower  
600-300, rue Georgia Ouest  
**VANCOUVER**, Colombie-Britannique  
V6B 6C7